AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0646
FR0000035164-FS0348

15 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BENETEAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2019, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société BENETEAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 278 766 actions BENETEAU représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 3,29% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BENETEAU sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 82 789 840 actions représentant 129 966 915 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.